

Un dispositif coconstruit par l'ADEME et les représentants des modes massifiés



Un collectif d'entreprises engagées qui partagent leurs bonnes pratiques !

Un référentiel d'engagement

Des fiches actions

Une méthodologie, des outils et des indicateurs

## Le parcours d'engagement LOG-te

### Objectif

Accompagner l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des moyens de manutention portuaire et des pilotines

### Périmètre

Toute organisation opérant des moyens de manutention sur un terminal portuaire ou multimodal (entreprise de manutention ou exploitants de ports opérants de la manutention) ou des pilotines sur le territoire français. L'engagement se fait sur l'intégralité de la flotte

### Cibles

Moyens de manutention (horizontale et verticale)  
Flotte pilotine

- 1 SENSIBILISATION**
- 2 ACCOMPAGNEMENT 1 DOSSIER D'ENGAGEMENT**
- 3 VALIDATION**
- 4 ACCOMPAGNEMENT 2 MISE EN OEUVRE ENGAGEMENT**

- 1** Sensibilisation au programme REMOVE et au parcours d'engagement volontaire LOG-te
- 2** Souhait de l'entreprise de s'investir dans le dispositif LOG-te  
Préparation du dossier de l'entreprise pour sa candidature à l'engagement, en lien avec le secteur (*diagnostic initial, reporting initial, définition du plan d'actions sur 3 ans*)
- 3** Validation du dossier par un jury composé de l'ADEME et des membres du secteur
- 4** Mise en oeuvre du dossier d'engagement  
*Réalisation des accompagnements à la mise en oeuvre du dossier d'engagement pour réaliser les actions prévues de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES*

Attestation de sensibilisation  
Lettre d'adhésion

Accord d'engagement volontaire

### Pourquoi s'engager ?

- Avoir une visibilité sur l'énergie consommée et ainsi répondre aux attentes réglementaires (Count Emission EU – norme ISO 14083)
- Démontrer sa performance environnementale
- S'adapter aux attentes du marché



## L'engagement volontaire

Une fois la lettre d'adhésion signée, l'entreprise dispose de deux catalogues de fiches actions (manutention et opérateurs) chacun articulé en 4 axes, qui lui permettra de définir son plan d'actions.

Règles de l'engagement

### Reporting énergétique

Plan d'actions : 4 actions minimum dont 1 sur l'axe 3 et 1 sur l'axe 4



Axe 1 : Optimisation des engins de manutention

Axe 2 : Mode de propulsion des engins de manutention

Axe 3 : Optimisation des flux

Axe 4 : Information, sensibilisation



Axe 1 : Optimisation des pilotines

Axe 2 : Mode de propulsion

Axe 3 : Information, sensibilisation

Axe 4 : Organisation des flux

Objectif de réduction final : 5% minimum d'économie d'énergie

Signature d'une charte d'engagement volontaire avec l'ADEME et les représentants des secteurs

Mise à jour annuelle

## Les 2 composantes du dispositif LOG-te maritime portuaire

### L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Reporter sa consommation d'énergie, définir un plan d'actions et un objectif de réduction à 3 ans à l'aide des outils de l'ADEME.

### L'INSTRUMENTATION DES ENGINES

Mettre en place des économètres sur une partie du parc pour connaître la consommation d'énergie réelle et identifier des nouvelles pistes d'économies d'énergie.